



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

02.38.35.80.48

[mairie@beaulieu-sur-loire.fr](mailto:mairie@beaulieu-sur-loire.fr)  
[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

## COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le CINQ Janvier à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique.

Etaient présents : HECQUET Jacky, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BROUSSIN Patricia, LAURENT Martine, DELSARTE Séverine, LEYOUR Martial, RAGU Guillaume, CHAILLOUX Marie-Laure, LEMAIRE Christiane.

##### Date de la convocation

29 décembre 2025

##### Date d'affichage

30 décembre 2025

##### Nombre de Conseillers

En exercice	17
Présents	13
Votants	14

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentée : BRETON Nelly représentée par LECLERCQ Marie-Christine.

Absent excusé : JACQUIER Hervé

Absents : COZETTE Laëtitia, BONNEFONT Francis

Pour cette délibération, Monsieur HECQUET Jacky, Maire de Beaulieu-sur-Loire n'a pas pris part au vote.

Madame BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

#### Objet : MOTION DE SOUTIEN du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, Jacky HECQUET, exposée par Madame DESCHAMPS Céline, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Vu les articles L. 2123-34 et L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales, « La commune est tenue de protéger le maire et les élus municipaux ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. Les conjoints, enfants et descendants directs des élus municipaux précités bénéficient de la même protection ».

La protection de la commune s'étend également aux voies de fait, injures ou diffamations dont Monsieur le Maire Jacky HECQUET est victime dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Maire de la commune de Beaulieu-sur-Loire.

Le conseil municipal décide de soutenir Monsieur le Maire Jacky HECQUET contre les dégradations à caractère malveillant, dirigés contre lui et sa famille.

Cet acte malveillant a été commis le samedi 27 décembre 2025. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Briare pour dégradation sur biens envers une personne dépositaire de l'autorité publique consécutive avec des messages à caractères insultants et discriminants à l'égard de Monsieur le Maire mettant en cause ses actions mais aussi ses relations personnelles et visant également des membres de sa famille.

Madame DESCHAMPS Céline, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, rappelle que des faits similaires ont été commis le dimanche 26 janvier 2025 à l'encontre de Monsieur le Maire et de ses proches. Le Conseil Municipal avait affirmé son soutien par le vote d'une motion de soutien lors de sa séance du 03 février 2025.

Le conseil municipal s'élève unanimement contre ces pratiques intolérables dans le cadre de sa fonction d'élu de la commune et indique que ces actes sont dirigés pour nuire à sa personne et ses proches.

Le conseil municipal réaffirme solennellement son soutien à Monsieur Le Maire, Jacky HECQUET.

Il est demandé Le soutien du conseil municipal à Monsieur Le Maire, Jacky HECQUET aux vus des faits énoncés ci-dessus.

Sur le rapport de Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

**Approuve la motion de soutien à Monsieur le Maire de Beaulieu-sur-Loire, Jacky HECQUET.**

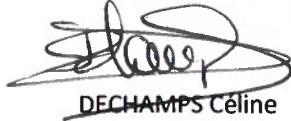
Secrétaire de Séance,



Isabelle BERTRAND

Pour extrait conforme,

La 2<sup>ème</sup> Adjointe,



DECHAMPS Céline